

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1662

Artikel: Le Sonderfall vaut-il mieux que la citoyenneté européenne?
Autor: Chérix, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

14 octobre 2005
Domaine Public n° 1662
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité

Le Sonderfall vaut-il mieux que la citoyenneté européenne?

Le débat engagé la semaine passée avec un article d'André Gavillet sur l'avenir des relations entre la Suisse et l'Europe, se poursuit dans ce numéro avec une intervention de François Chérix qui refuse la relégation du pays dans une position subalterne.

En plus d'un vif soulagement, l'approbation de la libre circulation des personnes a provoqué la relance de concepts censés pacifier la question européenne. L'idée d'un choix politique entre adhésion et satellisation répugne si vivement aux Suisses qu'ils déplacent en permanence une ingéniosité considérable pour tenter de s'y soustraire. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la notion d'association refasse surface. Mais de quoi parle-t-on au juste?

S'il s'agit d'élaborer un accord-cadre permettant d'effectuer un toilettage des accords existants, inutile de s'en émouvoir. La facilitation de nos relations avec Bruxelles et la mise en ordre des règles administratives présidant à leur exercice semblent être des démarches parfaitement légitimes. Lubrifier les engrenages de nos mécanismes européens est une ambition raisonnable.

S'il s'agit d'imaginer une forme de partenariat donnant au bilatéralisme des institutions permettant de nouveaux rapprochements, l'affaire mérite discussion. Deux cas de figure sont alors possibles. Première hypothèse, l'association est conçue en vue d'une future adhésion: l'accord s'apparente alors à un sas de transition sécurisant la

marche de la Suisse vers une intégration politique perçue comme souhaitable. Deuxième hypothèse, l'association est revendiquée en tant qu'alternative à l'adhésion: elle devient l'oeuf de Colomb évitant à la Suisse d'entrer dans l'UE tout en lui donnant une meilleure information sur ce qui s'y trame. Nul doute que cette vision du contrat soit celle de la place financière, des milieux économiques et des partis bourgeois qui en sont aujourd'hui les thuriféraires.

Faut-il pour autant écarter cette solution d'un revers de main? Certes non: si l'on pense que le «Sonderfall helvétique» constitue un axiome indépassable au plan historique, structurel, économique et affectif, comment ne pas se replier sur la seule stratégie possible si limitée soit-elle? Mais si l'analyse montre que la Suisse n'est pas figée et qu'elle peut même gagner à se transformer, pourquoi l'enfermer sans profit notable dans un piège? En effet, même si elle choisit de se montrer conciliante, l'UE ne nous donnera jamais la co-décision dans le cadre d'un simple partenariat: nous continuerons de subir le droit et les politiques européennes.

L'article de François Chérix continue en page 4

Sommaire

- Le travail du dimanche sans contrepartie pour les salariés.
page 2
- Le marché de l'électricité est en pleine ébullition.
page 3
- La politique d'asile de la Suisse court vers l'impasse.
page 4
- Les «créatifs» prennent d'assaut Zurich.
Les idées et dossiers de DP: la fiscalité.
page 5
- Saint-Gall a inventé les «jobs à 1000 francs».
page 6
- René Longet raconte le développement durable.
page 7
- La Biennale de Venise au fil de l'eau.
page 8

Assurances sociales

L'administration des caisses de pension et les primes de l'assurance maladie illustrent l'opacité présidant à la gestion politique de domaines qui touchent concrètement une large majorité de la population.

Edito page 3

Le cul-de-sac de la répression solitaire

Les milliers d'Africains qui tentent de gagner l'Europe au péril de leur vie montrent la force du courant migratoire des pays pauvres vers les riches. La Suisse entend y répondre seule par des mesures policières. C'est un vain combat qui ne grandit pas le pays de la Croix-Rouge.

Il y avait les boat people naufragés au large des Canaries. Il y a maintenant ces grappes humaines qui tentent de franchir une double barrière de barbelés pour pénétrer dans l'enclave espagnole de Melilla. Les désespérés de l'immigration ne sont tenus en échec que par plusieurs milliers de soldats marocains. Les médias font leur travail. Ils montrent et décrivent l'insoutenable. Nul ne peut désormais ignorer la détermination de ces Africains fascinés par la richesse de l'Europe. Un rapport onusien sur les migrations commandé par Kofi Annan vient d'être publié. Il décrit la dimension planétaire du phénomène provoqué par l'énorme disparité des richesses qui s'accélère avec la mondialisation de l'économie. On compte aujourd'hui 200 millions de migrants fuyant la misère, bien souvent de manière illégale. Le mouvement contribue d'ailleurs à une certaine redistribution des

richesses. Les travailleurs immigrés transfèrent chaque année dans le Tiers-monde 150 milliards de dollars, soit trois fois le montant de l'aide publique au développement.

Des quotas pour l'espoir

Le brassage de population provoque les réactions xénophobes que l'on sait. Le rapport de l'ONU, c'est son rôle, en appelle au respect des droits fondamentaux des personnes déplacées. Il dénonce l'approche répressive face à l'immigration clandestine qui n'est ni désirable, ni efficace. Il invite à appliquer le remède bien connu mais mal appliqué: créer des emplois dans les pays pauvres par l'aide au développement et par des règles plus équitables du commerce mondial. L'ONU invite aussi les pays riches à mener une politique coordonnée de l'immigration. Au lieu de tolérer ou de pourchasser vainement les clandestins, mieux vaut s'entendre sur des quotas

d'immigration légale et contrôlée. L'Union européenne est le cadre naturel d'une telle coopération. Et l'Espagne, passage privilégié des flux migratoires appelle Bruxelles à l'aide. Cette ouverture donnerait aux Africains l'espoir de gagner la terre promise autrement qu'en franchissant des barbelés au péril de leur vie. Elle atténuerait le flot des migrations illégales. Les accords de Dublin sur l'asile prévoient expressément le développement d'une telle politique. Une harmonisation des conditions d'asile et la répartition des réfugiés sont en préparation.

La voie solitaire

La Suisse, membre de l'ONU, s'affiche comme championne des droits de l'homme. Elle vient d'adhérer aux accords de Dublin. Mais sa politique de migration, traduite dans la loi sur les étrangers et sur l'asile, s'écarte en tout point des stratégies onusienne et européennes.

La règle des deux cercles exclut toute immigration en provenance du Tiers-monde. Le renforcement de la loi sur l'asile est dénoncé comme contraire aux droits fondamentaux de la personne par le Haut-commissaire de l'ONU aux réfugiés. Il diverge en tout point des projets de réforme des accords de Dublin. Les radicaux et les démocrates chrétiens, qui ont activement milité en faveur de l'accord européen, s'alignent maintenant sur les thèses contraires, celles de l'UDC. La voie solitaire de la fermeté policière choisie pas la majorité parlementaire paraît pourtant d'une dérisoire inefficacité. Comment imaginer qu'en supprimant une aide d'urgence à un requérant débouté, l'on parviendra à dissuader les Africains du Sahel à traverser le Sahara et les barbelés de Melilla? La concurrence électorale, à droite de l'échiquier politique, explique bien des dérives. Elle ne les excuse pas.

at

Suite de la première page

Suisse - Europe

Même bien informés, nous serons en ligue B; et il faut être naïf pour croire que nos avis sont si brillants et si attendus que leur simple transmission à qui de droit suffira à grandir notre influence. Quant au débat intérieur, il sera durablement faussé. A chaque mise en cause de notre absence du projet européen, il pourra être répondu que la question a été tranchée en toute connaissance de cause, avec cet esprit de finesse qui nous caractérise et au moyen d'une solution spécialement

adaptée à nos besoins. L'opinion abondera qui verra dans les termes d'associés ou de partenaires la preuve même de notre intégration: le partenaire n'est-il pas l'acteur du couple? l'associé le décideur de la société commune?

Par conséquent avant de décrire ce piège désirable, il convient de s'interroger. Si on l'informe convenablement, l'opinion publique suisse est-elle susceptible d'évoluer? La démocratie directe est-elle réellement incompatible avec l'adhésion? Comment com-

battre la cherté de nos prix et la diminution de notre pouvoir d'achat? L'augmentation de la TVA ne doit-elle être envisagée que comme un désastre? Quel est le coût de l'isolement? Les intérêts de la Suisse peuvent-ils être valablement défendus hors des sphères de décision? Pouvons-nous augmenter chaque jour notre intrication dans le tissu socio-économique européen sans avoir d'élus à Bruxelles? Pour un pays qui n'est pas aux marges mais au cœur de l'Europ-

pe, la satellisation a-t-elle un sens? Voilà une part des enjeux qu'il convient d'examiner.

Si le statu quo garantit des solutions supérieures, prenons le risque de le sanctifier par un accord d'association ayant valeur d'alternative à l'adhésion. Sinon, mieux vaut marcher cahin-caha mais sans relâche vers l'acquisition de la citoyenneté européenne. Evitons en tout cas de vêtir d'habits neufs un conservatisme d'autant plus lassant qu'il ne s'assume pas.

fc